



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EPCI

Question écrite n° 52498

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les possibilités offertes par l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales en matière de mise à disposition de services entre EPCI et communes membres. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le sens de la distinction opérée entre les objectifs de bonne organisation des services et de gestion unifiée qui sont visés par des alinéas différents du II de cet article.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52498

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9620